

MATRICULE 11331

GREINDL Charles-Maurice-Léonard-Jules-André-Joseph-Alfred-Vincent-
Paul - Baron - Comte
rectifié le 25.10.1920 d'après note du Ministre des
Affaires Etrangères en date du 19.10.1920.

fils de Jules-Xavier-Charles-Joseph-Léonard - Comte
et de dos Santos Correa Henriquez, Aurore, Emilie, Aline

né le 11 septembre 1866 à Berne, Suisse.

Admis à l'école militaire en qualité d'élève, par décision
ministérielle du 27 octobre 1885

Arrivé à l'école militaire le 1er décembre 1885

Engagé pour 8 ans, conformément à l'Arrêté Royal du 10.4.1871
le 1er décembre 1886

Elève sous-lieutenant par Arrêté Royal le 6.12.1887

Désigné provisoirement pour l'artillerie par décision ministérielle
du 25.2.1889

Admis définitivement dans l'artillerie par Arrêté Royal le 3.6.1890

Désigné pour le 3è régiment d'artillerie, par décision ministérielle
du 10.6.1890

Détaché à l'école d'équitation en qualité d'élève, par décision
ministérielle du 20.9.1890.

Rentré au régiment le 31.7.1891

Lieutenant par Arrêté Royal du 26.6.1893

Désigné pour le 5è régiment d'artillerie par décision ministérielle
du 30.6.1893

Désigné pour le 2è régiment d'artillerie par décision ministérielle
du 30.6.1893

Désigné pour le 2è régiment d'artillerie par la disposition
ministérielle du 30.9.1894

Désigné par le 3è régiment d'artillerie par décision ministérielle
du 30.6.1897

Détaché provisoirement à l'école militaire par disposition ministé-
rielle du 4.1.1901

Désigné pour le 2è régiment d'artillerie et pour rester dans sa
position actuelle, par disposition ministérielle du 27.3.1902

Désigné pour le 3è régiment d'artillerie et pour rester dans sa
position actuelle par disposition ministérielle du 25.6.1902

Capitaine-Commandant par Arrêté Royal du 25.3.1905

Désigné pour les services spéciaux et pour rester dans sa position actuelle par disposition ministérielle du 26.3.1905

Désigné pour le 3^e régiment d'artillerie, par disposition ministérielle du 26.3.1910

Désigné pour le 7^e régiment d'artillerie et rester dans sa position actuelle, par disposition ministérielle du 4.8.1910 le 1.10.1910

Rentré au régiment le 28.12.1910

Major par Arrêté Royal du 26.6.1913

Désigné pour le 6^e régiment d'artillerie divisionnaire par disposition ministérielle du 23.12.1913

Lieutenant-colonel par Arrêté Royal du 15.11.1915

Colonel par Arrêté Royal du 18.12.1916

Désigné pour commander la brigade d'artillerie lourde par disposition ministérielle du 20.12.1916

Désigné pour prendre le commandement du 7^e régiment d'artillerie le 4.7.1916

Général-Major par Arrêté Royal du 26.3.1918

Désigné avec l'approbation du Roi, pour prendre le commandement de l'artillerie de la position fortifiée à Anvers, O.J.A. du 7.1.1919

Désigné pour conserver le commandement de l'artillerie lourde le 8.1.1919

Déchargé du commandement de l'artillerie de la position fortifiée d'Anvers par disposition ministérielle du 26.8.1919

Chef du service de la récupération d'Anvers.

Déchargé de ses fonctions de chef de service de la récupération d'Anvers par disposition ministérielle du 28.2.1920

Lieutenant-Général à la date du 26.6.1920 par Arrêté Royal n° 7578 du 22.6.1920

Désigné avec l'approbation du Roi pour commander la division d'artillerie d'armée par suite de la réorganisation de l'armée, circulaire ministérielle du 15.10.1923

Pensionné à la date du 1^{er} juillet 1926, par application du 4 de l'article 2 et de l'article 7 des lois coordonnées sur les pensions militaires par Arrêté Royal n°21558 du 24.6.1926

Admis sur sa demande en son rang et ancienneté dans les cadres de réserve à la date du 1.7.1926 par Arrêté Royal n°2281 du 21.3.1927.

Cessé par limite d'âge de faire partie des cadres de réserve par Arrêté Royal n° 30838 du 24.9.1931

Décédé le 11.6.1937

CAMPAGNES : 1914 à 1918 en Belgique.

8 Chevrans de front (loi du 25.8.1919)

Décorations

Décoré de la médaille commémorative du règne de Sa Majesté
Léopold II - A.R. du 14.2.1906

Chevalier de l'ordre de Léopold - A.R. du 30.9.1908

Décoré de la Croix militaire de 2ème classe - A.R. du 20.1.1911

Décoré de la Croix militaire de 1ère classe - A.R. du 10.2.1913

Officier de l'Ordre de la Couronne - A.R. du 19.4.1916, pour
courage et le dévouement dont il a fait preuve depuis le début de
la campagne et notamment par la distinction avec laquelle il a
exercé pendant 7 mois le commandement d'un groupe d'artillerie
dans le saillant d'Ypres.

Décoré de la Croix de Guerre - A.R. du 19.9.1916

Officier de la Légion d'Honneur par décret du Président de la
République française du 30.4.1917

"Officier d'élite , Commandant les batteries d'artillerie
lourde belge mises à la disposition d'un groupe d'armées, a
collaboré à la préparation des attaques faisant preuve des plus
belles qualités de courage et de compétence."

Officier de l'Ordre de Léopold - A.R. du 29.1.1918, pour le
courage et le dévouement dont il n'a cessé de donner des preuves
au cours de sa présence au front et dans les missions qui lui ont
été confiées.

Chevalier de l'Ordre de St Michel et St Georges par Sa Majesté
le Roi d'Angleterre le 8.2.1916

Commandeur de l'Ordre de la Couronne avec palme - A.R. du 8.4.1919

Commandeur de l'Ordre de Léopold avec palme - A.R. du 21.7.1920

Aigle Blanc de Serbie de 3è classe avec glaives par décret de
Sa Majesté le Roi de Serbie en date du 30.1.1919

Grand Officier de l'Ordre de la Couronne par A.R. du 8.4.1923

Autorisé à porter une palme supplémentaire sur le ruban de la
Croix de Guerre par A.R. du 15.3.1922

Médaille commémorative du Centenaire par A.R. du 27.12.1930

Grand Officier de l'Ordre de Léopold par A.R. du 29.12.1932

Croix du Feu par A.R. du 15.11.1935

Commandement

Proposition pour l'obtention de la Croix de
COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA COURONNE

| Noms et Prénoms | Grade | Supputation des services | Nombre d'années | Citations obtenues |
|------------------------------------|-------------------|---|-----------------|---|
| GREINDL Charles G.M. (Comte) | Général- Major | Sous-lieutenant | | 1) Officier d'élite, commandant les batteries d'artillerie lourde belge mises à la disposition d'un groupe d'armée, a collaboré à la préparation des attaques, faisant preuve des plus belles qualités de courage et de compétence. 2) Officier général de grande valeur qui s'est distingué par ses belles qualités militaires depuis le début des hostilités et particulièrement pendant l'offensive victorieuse des Flandres. |
| | | le 6 décembre 1887. | 31 | |
| | | Présence au front | 2 | |
| | | Citation à l'ordre de l'armée française (1) | 1 | |
| | | Citation à l'O. J.A. du 30 janvier 1919 (2) | 1 | |
| Total : | | 35 | | |

Avis et considérations du Lieutenant-Général, Commandant de l'artillerie lourde d'armée :

Très favorable, se trouve dans les conditions exigées par les instructions et a servi pendant les campagnes avec courage, zèle et distinction.

G.Q.G., le 5 mai 1919

Le Lieutenant-Général,
Commandant l'A.L. d'armée,